



**BUREAU COMMUNAUTAIRE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS**

**Séance du 7 juillet 2022 (09h35)  
Salle Etable-La lombardière**

**DGA Ressources  
Service des Affaires Juridiques,  
Administratives et Foncières**

Membres titulaires	: 35
En exercice	: 35
Présents	: 25
Votants	: 29
Convocation et affichage	: 30/06/2022
Président de séance	: Monsieur Simon PLENET
Secrétaire de séance	: Madame Maryanne BOURDIN

Etaient présents en qualité de conseillers titulaires : Hugo BIOLLEY, Jean-Yves BONNET, Sylvie BONNET, Maryanne BOURDIN, François CHAUVIN, Sylvette DAVID, Christophe DELORD, Gilles DUFAUD, Laurence DUMAS, Maxime DURAND, Bruno FANGET, Virginie FERRAND, Christian FOREL, Yves FRAYSSE, Thierry LERMET, Danielle MAGAND, Laurent MARCE, Antoine MARTINEZ, Patrick OLAGNE, Ronan PHILIPPE, Simon PLENET, René SABATIER, Denis SAUZE, Antoinette SCHERER, Laurent TORGUE.

Pouvoirs : Damien BAYLE (pouvoir à Gilles DUFAUD), Brigitte BOURRET (pouvoir à Jean-Yves BONNET), Christian MASSOLA (pouvoir à Denis SAUZE), Martine OLLIVIER (pouvoir à Virginie FERRAND).

Etaient absents et excusés : Carlos ALEGRE, Christian ARCHIER, Olivier DE LAGARDE, Denis HONORE, Richard MOLINA, Yves RULLIÈRE.

**BC-2022-274 - TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET CADRE DE VIE -  
DEVELOPPEMENT DURABLE - CONVENTION ENTRE ANNONAY RHONE  
AGGLO ET L'ASSOCIATION ' DE BIO ET D'AUDACE ' POUR TROIS ANS**

***Rapporteur : Monsieur Denis SAUZE***

Historiquement, l'association De Bio et d'Audace s'est constituée autour de l'organisation de la Foire Bio à Vernosc-lès-Annonay depuis 2010.

Au fil des années, de nombreuses manifestations ont été développées autour de cette foire, en direction des scolaires, mais aussi du grand public afin de sensibiliser à l'alimentation biologique locale, de faire connaître les producteurs locaux et d'animer le territoire autour de la pratique du développement durable.

Ainsi, le but de l'association est d'animer le territoire autour de la protection de l'environnement et de la promotion de l'agriculture biologique, d'agir en faveur d'une alimentation responsable. La foire bio constituait jusqu'en 2019 le temps fort mais d'autres activités ont été développées depuis sa création, tel l'accompagnement à l'installation d'un maraîcher par la mobilisation du foncier agricole sur la commune de Vernosc-lès-Annonay, des actions de sensibilisation grand public en faveur du développement durable et de la transition écologique.

Chaque année, la foire bio au mois de décembre a permis d'accueillir sur une journée 2 000 à 2 500 visiteurs et de mobiliser 40 à 60 exposants.

La Communauté d'agglomération soutient depuis 2013 les initiatives portées par l'association. Une convention de partenariat triennale avait été établie à cet effet, fixant à 3 000 euros le montant annuel de subvention allouée à l'association.

La délibération cadre adoptée le 28 septembre 2017 et portant définition des grandes

orientations en faveur de l'économie agricole consacre l'appui renforcé de l'agglomération à la filière bio, à l'organisation des marchés locaux, des foires et d'événementiels dédiés.

Les contraintes liées à la crise sanitaire n'ont pas permis à l'association d'organiser la foire bio ces deux dernières années. Dans ce contexte d'incertitude, l'association a choisi de réorienter son action de mobilisation collective autour d'un nouveau rendez-vous annuel : un marché estival bio.

Pour la première édition 2022, cet événement est programmée samedi 2 juillet dans le centre-bourg de Vernosc-lès-Annonay. Une cinquantaine d'exposants est attendue. Plusieurs actions de sensibilisation et des animations sont proposées : conférence autour du « jardin au naturel », atelier compostage, marche découverte-lecture de paysage, visite d'exploitation viticole, du jardin partagé, jeu, fresque et quizz autour de l'alimentation. La restauration sur place en produit bio et local est confiée à un professionnel d'Annonay.

Considérant l'intérêt pour le territoire de poursuivre le soutien apporté à l'association « De Bio et d'Audace », il est proposé d'établir une nouvelle convention de partenariat pour trois ans. Les champs de coopération sont multiples :

- Promouvoir l'agriculture biologique en organisant des animations et événements ;
- Se mobiliser dans les démarches collectives en faveur notamment d'une stratégie alimentaire de territoire (PAT), de la transition écologique (PCAET) ;
- Conduire des actions de sensibilisation et de mobilisation citoyenne autour du compostage, de l'accessibilité sociale à l'alimentation durable, des jardins partagés ;
- Poursuivre des actions de coopération avec le lycée Agrotech, Agribio Ardèche, les agriculteurs du territoire ;
- développer des animations tout au long de l'année ;
- mettre en place des actions de communication en lien avec la dynamique déployée par Annonay Rhône Agglo (agroécologie et alimentation durable, transition écologique, biodiversité...) ;
- poursuivre les actions en faveur de l'installation agricole et autour du foncier agricole.

De Bio et d'Audace fait d'ores et déjà partie des partenaires phares du projet alimentaire territorial (PAT) en cours de d'élaboration. La capacité de l'association à mobiliser les acteurs du territoire, à être force de proposition est à souligner.

Dans le cadre de la convention à intervenir, il est proposé que la Communauté d'agglomération alloue à l'association une subvention annuelle d'un montant de 3 500 euros. La convention précise les modalités de versement de cette subvention, notamment par la production d'un rapport annuel des activités réalisées sur le territoire et répondant aux objectifs de la convention ainsi que les bilans financiers de l'association.

**VU** le Code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération référencée 2017.378 adoptée lors du Conseil communautaire du 28 septembre 2017 portant grandes orientations en faveur de l'économie agricole,

**VU** la délibération du 9 juillet 2020 n° 2020-168 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au bureau,

**VU** le projet de convention ci-annexé,

**DÉLIBÉRÉ**

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE**

**Après en avoir délibéré, et à l'unanimité**

**APPROUVE** les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la Annonay Rhône Agglo et l'association « De Bio et d'Audace » pour les années 2022, 2023 et 2024.

**DÉCIDE** le versement d'une subvention d'un montant de 3 500 euros annuel pour la durée de la convention sous réserve du vote des crédits correspondants au budget primitif.

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, à signer ladite convention ainsi que toutes pièces se rapportant à ce dossier, et **CHARGE** Monsieur le Président, ou l'élu en charge du dossier, de toutes démarches utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Davézieux le : 08/07/22  
Affiché le : 12/07/22  
Transmis en sous-préfecture le : 12/07/22  
Identifiant télétransmission : 007-200072015-20220707-34165-DE-1-1

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations du BUREAU  
COMMUNAUTAIRE  
Le Président

Simon PLENET